

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 10 JUILLET 2014

N° BS Juil. 2014 2

Objet :

COUP DE POUSSE PROJETS PEDAGOGIQUES ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

En deux mille quatorze, le dix juillet, à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 40  
Nombre de voix présentes et représentées : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES : Pour : 28 Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 3 juillet 2014

Cadre réservé à la Sous-Préfecture

Transmis par ACTE le : 10/07/14

AR N° : 007-250702388- 2014 07 10

BS 1007 2014\_2 - DE - 1 - 1

**Présents :** Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Bernard BONIN, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Alain FEOUGIER, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE, Christian KANDOUCCI, Eric LESPINASSE, Raoul L'HERMINIER, Julie MALLON, Briec MEVEL, René SOULELIAC, Véronique ROUSSELLE, Pierre TISSIER,

**Excusés représentés :** Gustave ALIROL, Jacques Henry POINTEAU,

**Excusés :** Gérard BROUILLARD, François JACQUART, Sabine BUIS,

**Absents :** Jacques ALEXANDRE, André NICOLAS, Denise NURY.

L'année scolaire 2014-2015 sera toute particulière pour le Parc. En effet, des prestations pédagogiques à la journée seront organisées à la Maison du Parc pour lesquelles le public jeune et notamment les scolaires, sera mobilisé.

Au-delà de cette nouveauté, vous trouverez en annexe, le cahier des charges des appels à projets proposés par le Parc sur les thèmes du volcanisme « Géoparc : les richesses de la terre » ou des domaines variés « A l'école du Parc ».

D'ores et déjà, il vous est proposé de valider le principe d'un financement à hauteur de 33 000 € sur ces actions, dans la continuité des années antérieures, ceci dans le cadre du budget 2015.

Budget prévisionnel (fonctionnement)

<i>Nature de la dépense</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Origine de la recette</i>	<i>Montant TTC</i>
Prestations éducatives	15 000	74728-Région Rhône Alpes	33 000
Visites sites : Entrées maisons et musées	4 500		
Déplacements	10 500		
Journée de restitution	3 000		
<b>Total</b>	<b>33 000</b>		<b>33 000</b>

Maîtrise d'ouvrage : Parc

Calendrier prévisionnel:

Début de l'action : 01/09/2014

Fin de l'action : 31/12/2015

Par ailleurs, le travail de rapprochement avec les lycées du territoire devra se traduire par des coopérations opérationnelles pouvant prendre la forme, par exemple, de concours inter-lycées.

Pour finir, la réalisation de prestations pédagogiques sur plusieurs jours (Classes « génération Parc ») devra également être expérimentée à travers un travail confié par le Parc à six acteurs pédagogiques du territoire et une synergie à reconformer, en lien avec l'éducation nationale, avec le réseau Passerelle situé dans le Sud du Département.

Le Bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le cahier des charges présenté,
- D'APPROUVER le plan de financement,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter toutes les subventions dont peut bénéficier cette action,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 10 juillet 2014,  
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT



## **COUPS DE POUSSE EDUCATIFS 2014/2015**

### **Les objectifs de l'appel à projets**

Le présent « Coup de pousse » vise à accompagner un projet éducatif qui :

- Permet la découverte du lieu de vie des enfants que sont les Monts d'Ardèche,
- Permet d'en comprendre la richesse et diversité,
- Donne les moyens d'agir sur et pour ce territoire et donc permet la mise en œuvre d'une action concrète,
- Aborde les grandes thématiques développées par le Parc,
- Croise les points de vue et encourage l'intervention d'acteurs extérieurs. Pour ce point, il existe, entre autre, le réseau des partenaires éducatifs des Monts d'Ardèche à même d'apporter une véritable plus-value aux projets éducatifs,
- Permet l'implication et la créativité des élèves sur le territoire des Monts d'Ardèche.

### **Les bénéficiaires de l'appel à projets**

Les établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges et lycées) et les accueils collectifs de mineurs du périmètre et des villes portes (Aubenas et Privas) du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

### **Les conditions d'éligibilité**

D'une façon générale, les projets présentés au Parc devront :

- Etre portés par des bénéficiaires situés sur le territoire ou les villes-portes du Parc.
- S'inscrire dans la durée, les sorties ne pouvant être uniquement des visites de fin d'année, en dehors d'une démarche de fond.
- Apporter une plus-value de connaissance concernant la ou les thématiques, du territoire du Parc et éducative.

**Les bénéficiaires doivent s'inscrire dans l'un des 3 dispositifs ci-dessous avant le 17 octobre 2014.**

### **DISPOSITIF N°1 : "A l'école du Parc"**

## **Une véritable invitation à la découverte des Monts d'Ardèche hors les murs.**

### **LES OBJECTIFS :**

Par un panel de thématiques qui sont propres au territoire du Parc, ce dispositif simple permet à tous les éducateurs et enfants d'imaginer et de réaliser un projet pédagogique dans les Monts d'Ardèche, au moyen d'activités d'immersion, de plein air, physique, artistique, ...

### **LES THÉMATIQUES :**

Les paysages - Le climat - Les roches et le volcanisme : richesses de la terre - Les terrasses, l'homme et la pente - L'eau - Les milieux naturels - La faune - La flore - La châtaigneraie - La forêt - Les énergies - Les voies de communication - Les activités agricoles et les produits du terroir - Le patrimoine bâti, l'écoconstruction - Les savoir-faire - Le goût - L'astronomie - La nature au jardin - La vie quotidienne à travers les âges - L'éco-citoyenneté.

### **LES MODALITÉS :**

**Aides financières :** Les dépenses éligibles à une prise en charge directe par le Parc\* :

prestations éducatives d'intervenants extérieurs. Cf. le site de la DSDEN 07

visites de sites localisés sur le territoire du Parc (maisons et musées thématiques, sentiers d'interprétation, ...)

transports de sites localisés sur le territoire du Parc.

*\* Le Parc assurera le règlement direct des factures concernées dans la limite de 1500€ par projet et d'une participation globale au projet ne pouvant dépasser 80%.*

## **DISPOSTIF N°2 "Géoparc : Les richesses de la Terre"**

**Dans la perspective de l'obtention du label Géoparc, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche propose aux bénéficiaires de découvrir la géologie des Monts d'Ardèche.**

### **LES OBJECTIFS :**

La géologie n'est pas uniquement l'affaire des spécialistes. Elle est le socle même de notre territoire, qui comme un livre ouvert, nous raconte l'histoire de ce dernier. D'un point de vue éducatif, elle peut être appréhendée sous diverses formes : l'étude d'un site mais aussi l'architecture traditionnelle qui utilise les matériaux locaux, les rivières qui sculptent les vallées et transportent des matériaux venant de plus loin, le sous-sol qui peut être source d'énergie, les différents paramètres à prendre en compte dans l'aménagement du territoire, ...

### **UN EXEMPLE DE DÉMARCHE ÉDUCATIVE POSSIBLE : LE GEOPARCOURS**

#### **Déroulé en 5 étapes\* :**

- ◆ Une rencontre avec les enseignants pour définir le cadre (choix du site étudié et de la problématique),
- ◆ La construction de la journée en collaboration avec l'équipe enseignante et les acteurs de l'éducation du Parc,
- ◆ L'intervention en classe pour présenter le Parc et ses enjeux aux élèves (1h30-2h00),
- ◆ La journée de terrain,
- ◆ La restitution du projet.

\* Cf. document "Annexe Géoparc".

### **LES MODALITÉS :**

#### **Appui à l'élaboration du projet et au dépôt du dossier avec :**

- ◆ le chargé de mission « Education au territoire » du Parc (montage du dossier et renseignements sur le Parc naturel),
- ◆ le professeur relais (aspects pédagogiques et programmes),
- ◆ des intervenants extérieurs (exemple partenaires éducatifs Parc).

#### **Aide financières :**

Les dépenses éligibles à une prise en charge directe par le Parc\* :

- ◆ prestations éducatives d'intervenants extérieurs. Cf. le site de la DSDEN 07
- ◆ visites de sites localisés sur le territoire du Parc (maisons et musées thématiques, sentiers d'interprétation, ...)
- ◆ transports de sites localisés sur le territoire du Parc.

\* Le Parc assurera le règlement direct des factures concernées dans la limite de 1500€ par projet et d'une participation globale au projet ne pouvant dépasser 80%.

## **DISPOSTIF N°3 : LES ATELIERS PEDAGOGIQUES A LA MAISON DU PARC**

**Tout au long de l'année, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et 6 acteurs éducatifs professionnels vous accueillent à Jaujac, à la Maison du Parc et sur son domaine de 40 hectares.**

Niveaux conseillés : Cycle 3.

Pour d'autres niveaux, nous contacter.

Capacité d'accueil : 50 enfants par jour d'animation.

**LES OBJECTIFS :** Cette offre a pour objectif de permettre aux enfants d'appréhender le caractère remarquable et fragile des patrimoines présents sur le Domaine de Rochemure. Pour privilégier les regards croisés, pour varier les approches éducatives, les animations ont été co-construites et sont co-animées par les animateurs du réseau des partenaires éducatifs et par le Parc.

**Les différentes interventions en face à face avec les enfants sont possibles :**

### ***Avec le Parc***

"Je découvre le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche"

"La Maison du Parc, entre hier et demain"

"Un autre regard sur le Domaine de Rochemure"

### ***Avec ses partenaires éducatifs***

"La Nature ô jardin" avec l'association Mi Syrphe Mi Raisin ou VIE.

"L'habitat et les paysages" avec l'association Clapas ou l'écomusée des terrasses.

"Des terrasses pour quoi faire ?" avec l'association Clapas ou l'écomusée des terrasses.

"Du ciel à la terre" avec l'association Clair d'étoiles & brin d'jardin.

"De la Terre au Ciel" avec l'association Clapas.

"Devenir éco-citoyen" avec l'Ecole du Vent.

**NB : Chaque groupe possède la liberté de composer le "menu" de sa journée.**

**Une journée type :** La durée d'une journée d'animation à la Maison du Parc devra comprendre 7 heures sur place. Son amplitude comprendra deux plages d'animation de 2h30 et une pause méridienne d'1h.

**LES MODALITÉS :**

**Appui à l'élaboration du projet et au dépôt du dossier avec :**

le chargé de mission « Education au territoire » du Parc (montage du dossier et renseignements sur le Parc naturel),

le professeur relais (aspects pédagogiques et programmes),

des intervenants extérieurs (exemple partenaires éducatifs Parc).

**Aide financière :** Le Parc, dans la limite de son enveloppe financière, prend en charge l'ensemble des frais d'interventions pédagogiques. Seuls le transport et le repas du midi est à la charge du bénéficiaire.

**NB : Les transports ne sont pas éligibles pour ce dispositif.**

## Les 9 étapes à suivre

1	Fin juin	<p><b>Diffusion de l'appel à projets « Coups de pousse éducatifs »</b> comprenant les 3 dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « A l'école du Parc ».</li> <li>- « Les richesses de la Terre » (Géoparc).</li> <li>- « Les ateliers pédagogiques de la Maison du Parc ».</li> </ul>
2	Fin juin-mi-octobre	<p>Le bénéficiaire prend les renseignements concernant le dispositif sur le portail « e-ducation » (<a href="http://www.education.parc-monts-ardeche.fr">www.education.parc-monts-ardeche.fr</a>) : appel à projets, dossier d'inscription, ...</p> <p>Il peut prendre contact avec le chargé de mission « Education au territoire » pour vérifier les critères d'éligibilité du projet. Des rendez-vous de travail physiques sont possibles à la Maison du Parc.</p> <p>Il peut solliciter le professeur relais du Parc sur les aspects pédagogiques de son projet. (<a href="mailto:lucegger@orange.fr">lucegger@orange.fr</a>).</p> <p>Il peut également prendre contact avec un partenaire éducatif pour l'aider. Cf. les démarches administratives pour l'agrément d'in intervenant extérieur.</p>
3	Avant le 17 octobre	<p>Le bénéficiaire finalise son projet et <b>son dossier de candidature</b>. Il transmet son dossier de candidature à la Présidente du Parc :</p> <p><b>Pour les établissements scolaires publics, en double exemplaire et par courrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au Parc, pour une analyse administrative</li> <li>- à l'IEN de la circonscription concernée ou au chef d'établissement pour la validation pédagogique.</li> </ul> <p>Pour les <b>ACM et les écoles privées</b>, par courrier au Parc, pour une analyse administrative et financière.</p> <p><b>Attention : Les dossiers déposés après le 17 octobre 2014, date limite de dépôt ne seront pas examinés.</b></p>
4	Début novembre	La <b>Commission d'instruction</b> se réunit pour émettre un avis sur chaque dossier de candidature complet et adressé dans les délais.
5	Début novembre	Le bénéficiaire est informé de la décision du Parc par <b>un courrier réponse</b> . Une convention est signée entre le Parc et le bénéficiaire.
6	Courant novembre	L'ensemble des bénéficiaires et des partenaires éducatifs retenus sont réunis à la Maison du Parc en compagnie des chargés de mission du Parc pour une formation complémentaire.
7	Décembre-juin	Le bénéficiaire échange régulièrement avec le Parc sur l'avancement de son projet. Il met en ligne des articles sur le portail e-ducation. Le chargé de mission « Education au territoire » et le professeur relais répondent aux sollicitations des bénéficiaires et des partenaires éducatifs.
8	Juin	La restitution des projets est organisée.
9	Fin juin	Chaque porteur de projet transmet au Parc <b>les éléments de bilan et d'évaluation</b> .

### CONTACT :

Arnaud BERAT

Chargé de mission Education au territoire

Ligne directe : 04 75 36 38 72

Courriel : [aberat@parc-monts-ardeche.fr](mailto:aberat@parc-monts-ardeche.fr)